

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution d'une participation
financière pour la prise en charge des
coûts du poste de secours du MONT
SAINTE ODILE pour la saison estivale 2018**

Rapport n° CP/2018/406

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Dans le cadre de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021, le Département contribue à l'attractivité et au développement de son territoire par la promotion de l'excellence alsacienne. A cette fin, il soutient des structures qui contribuent à l'accueil des excursionnistes et des touristes et à la découverte des sites remarquables du Bas-Rhin.

Dans cette perspective, le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une participation financière à la Mense Episcopale pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pour la saison touristique estivale 2018.

« L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe » constitue une des six thématiques d'excellence retenues dans la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace (2017-2021) pour soutenir l'attractivité de la Destination Alsace.

Haut-lieu spirituel, patrimonial et touristique du Bas-Rhin, le Mont Sainte Odile accueille chaque année près de 800 000 visiteurs.

Afin de contribuer à l'attractivité du lieu en veillant à la sécurité du public, la Direction du Mont Sainte Odile a mis en place depuis 2004, en lien avec le Département, un poste d'alerte et de secours fonctionnant pendant la saison touristique estivale. Dispositif préventif, le poste de secours est tenu par des secouristes qui prennent en charge les éventuels blessés et victimes de malaises, dispensent les gestes de premiers secours, et préviennent la régulation médicale si nécessaire.

A cet effet, deux associations, la Croix Blanche et l'Assistance Sauvetage Recherche (A.S.R) se relayent pour assurer le fonctionnement du poste.

Ce dispositif de sécurité est mis en œuvre les dimanches d'été de fin juin à fin août. En 2018, 11 journées sont concernées : 6 jours en juillet et 5 jours en août.

La Croix Blanche a effectuée 16 interventions sur 6 journées de présence (les 01, 08, 14, 15, 22 et 29 juillet) dont :

- 2 ayant nécessité des appels pour évacuation aux sapeurs-pompiers (2 accidents traumatiques) ;
- 7 piqûres d'insectes ;
- 4 malaises dont 1 origine respiratoire ;
- 2 chutes avec dermabrasions...

En août 2018, le poste d'alerte et de sécurité a été assuré par Assistance Sauvetage et Recherche (les 05, 12, 15, 19 et 26 août). Cette association a effectué 7 interventions liées à 5 chutes et à 2 piqûres d'insectes.

La proposition de prise en charge départementale concerne la mise à disposition de matériel et les frais de déplacement (475 €/jour) pour quatre secouristes. Les frais de repas sont pris en charge par la Mense Episcopale à raison de 13 € par personne et par jour. Le coût pour le Département s'élèverait à 5 225 €.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 26 novembre 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 5 225 € à la Mense Episcopale pour contribuer à la prise en charge des frais du poste de secours et d'alerte du Mont-Saint Odile pour une période de 11 jours en 2018.

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport et d'éducation populaire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43041	65-65738-94	5 225,00 €	5 225,00 €	5 225,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 225 € à la Mense Episcopale pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pour la saison touristique estivale 2018.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY